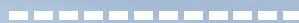




# Reconstruction de la digue de Sangatte



Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer  
du Pas-de-Calais

Service des Affaires  
Maritimes et du Littoral



# Contexte du projet

Jusque fin 2012, la digue de Sangatte était gérée par le Syndicat des Dignes et Dunes du Calaisis. Celui-ci disposait d'une concession d'endigage délivrée par l'État jusqu'au 3 décembre 2013 autorisant l'occupation du Domaine Public Maritime (DPM). Ce syndicat a sollicité le 29 octobre 2012 la résiliation de la concession d'endigage et Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais a mis fin à cette concession le 13 décembre 2012.

La digue est donc devenue la propriété de l'État, déjà propriétaire du sol. La Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais est chargée du pilotage de la gestion administrative de la digue dans l'attente d'un transfert à l'autorité chargée de gérer les ouvrages hydrauliques sous l'autorité du Préfet du Pas-de-Calais.

La DDTM 62 est le Maître d'Ouvrage de la Maîtrise d'Œuvre complète de la reconstruction de la digue de Sangatte.

Les études nécessaires à la reconstruction de la digue et les choix structurels retenus s'intégreront dans un objectif d'obtention de la labellisation Plan de Submersion Rapide (PSR), suivant les critères définis dans la circulaire du 12 mai 2011.



# Recrutement d'une maîtrise d'œuvre

Dans le cadre de la reconstruction de la digue de Sangatte et suite à un appel d'offres européen, le bureau d'études EGIS a été retenu pour réaliser la maîtrise d'œuvre.





## Reconstruction de la digue de Sangatte

Présentation de l'aménagement retenu à l'issue de la phase Etudes Préliminaires

**Pour le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie**

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas de Calais**



## Scénario d'aménagement retenu

# Scénario retenu

Les trois scénarios suivants ont été proposés lors de l'étude préliminaire :

- **N°1: Protection en enrochements,**
- **N°2: Protection en perré béton,**
- **N°3: Solution mixte avec des enrochements, en pied d'ouvrage et un perré en béton en haut d'ouvrage.**

# Scénario retenu

L'analyse multicritères présentée ci-contre a permis au comité technique de retenir la solution n°1 qui est la protection en enrochements.

On retiendra que :

L'analyse multicritères donne le classement suivant :

N°1 : protection en enrochements,

N°2 : protection en perré béton,

N°3 : protection mixte avec enrochements et perré béton.

Le scénario 1 est le meilleur pour les trois thèmes proposés suivants :

« Assurer la défense des populations contre l'aléa de submersion »,

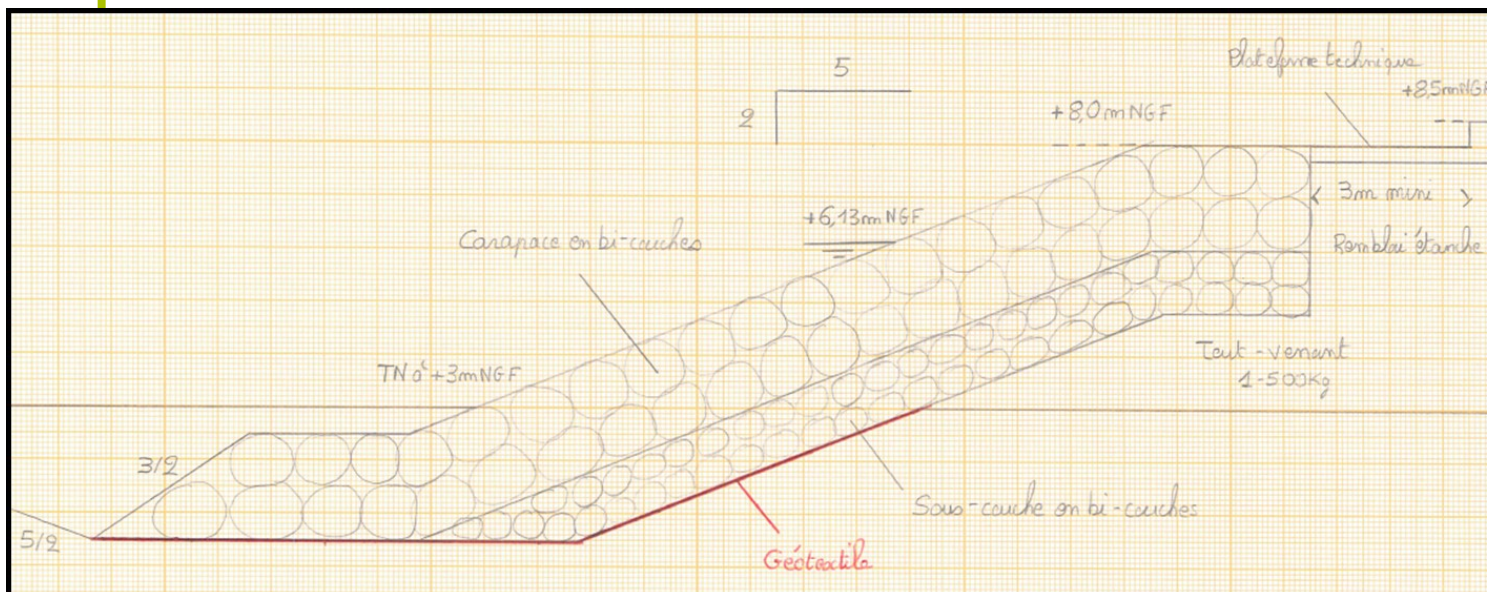
« Préserver l'environnement naturel »

« Minimiser le coût des ouvrages ».

Que ce soit en termes de durée et de mise en œuvre des travaux, de coûts, d'efficacité hydro-sédimentaire, d'efficacité contre les franchissements ou encore d'intégration paysagère, le scénario 1 ressort de cette analyse multicritères comme le scénario le plus adapté et le plus adéquat sur le littoral de Sangatte.

	Critères	Coefficient
<b>P1: sur 36 pts</b>	<b>Assurer la défense des populations contre l'aléa de submersion</b>	<b>3</b>
P1C1	Efficacité hydraulique contre les franchissements	3
P1C2	Caractère rehaussable des ouvrages	3
P1C3	Faciliter l'entretien des ouvrages	3
P1C4	Facilité de mise en œuvre des travaux	2
P1C5	Minimiser la durée des travaux	1
<b>P2: sur 24 pts</b>	<b>Préserver le paysage et les usages du site</b>	<b>2</b>
P2C1	Respecter les usages du site	3
P2C2	Favoriser les accès au littoral et la circulation douce	3
P2C3	Intégrer les ouvrages dans le paysage et le patrimoine	2
<b>P3: sur 30 pts</b>	<b>Préserver l'environnement naturel</b>	<b>2</b>
P3C1	Préserver la dynamique sédimentaire et hydraulique	3
P3C2	Limiter l'abaissement des fonds	3
P3C3	Entretien en termes de salubrité	2
P3C4	Respect de la biodiversité marine	1
P3C5	Respecter la flore et la faune terrestre	1
<b>P4: sur 24 pts</b>	<b>Optimiser le coût des ouvrages</b>	<b>1</b>
P4C1	Coût d'investissement initial	3
P4C2	Coûts d'entretien des ouvrages	3
P4C3	Coût de rehausse des ouvrages	2

# Scénario retenu : protection en enrochements



Le futur aménagement présentera des caractéristiques homogènes sur l'ensemble de son linéaire de 2 400 m environ.

Une même coupe-type et un même niveau d'arasé seront retenus pour le futur ouvrage de protection longitudinale.

La plateforme de l'ouvrage sera arasée à +8,0 m NGF : ce niveau correspond au point actuel le plus haut de la Digue Béton.

La côte d'arasé du muret du pied de cordon dunaire sera à +8,5 m NGF a minima : la côte du muret sera adaptée à l'existant (présence de dunes, remblai) dans le cadre des études au stade AVP/ PRO de par sa vocation de soutènement.

